Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260216-202618-DE

COMMUNE DE PLOUNEVEZ MOEDEC
Département des Côtes d'Armor

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 16 février 2026 à 19 heures 30

Membres en exercice : 15 – membres présents : 10
Date de convocation : 11 février 2026

Le seize février deux mil vingt-six à dix-neuf heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de PLOUNEVEZ MOEDEC se sont réunis dans le lieu habituel de leurs séances, sous la présidence de Gérard QUILIN, Maire

Étaient présents : Gérard QUILIN, Jean-Claude RIOU, Serge OLLIVAUX, Sonia ALLAIN, Catherine BOISLIVEAU, Adjoints, Sylvie MARIGAULT, Morgan BROUDER, Nolwen BOHEC, Erwan GUIZOUARN, Anne-Karine LE MAOU, Quentin LE HERVÉ
Absents, excusés : Jean François LE MIGNOT, qui donne pouvoir à Anne-Karine LE MAOU, Julien BENOIST, qui donne pouvoir à Quentin LE HERVÉ, Martine TRAPON
Absents : Sylvie LE GALL-BRIAND
Secrétaire de séance : Erwan GUIZOUARN

202618 - Eventuelle participation de la commune à la 10ème édition de la Redadeg, du 8 mai au 16 mai 2026 (course relais de 2 226 kms pour la langue bretonne à travers toute la Bretagne)

Monsieur le Maire informe l'assemblée avoir rencontré un des organisateurs de la Redadeg, course de relais solidaire, festive et populaire, sans compétition, ouverte à tous. L'évènement mobilise des milliers de personnes à travers les départements bretons. Les kilomètres sont vendus aux particuliers, collectivités, entreprises, associations, etc., c'est-à-dire toute personne privée ou morale qui souhaite contribuer financièrement à l'évènement et apporter son soutien à la langue bretonne.

La Redadeg passera à Plounévez Moëdec, dans la nuit du 8 mai au 9 mai 2026 vers 1 heure du matin.

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée afin de participer financièrement à cette manifestation en achetant un ou plusieurs kms, éventuellement apporter un soutien logistique et appeler les écoles à participer. Le prix du km pour les communes de moins de 3 000 habitants s'élève à 250.00 euros

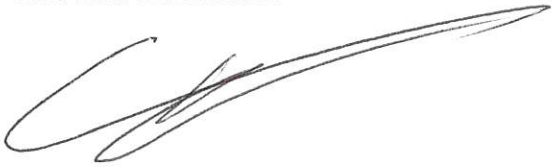
Envoyé en préfecture le 25/02/2026
Reçu en préfecture le 25/02/2026
Publié le
ID : 022-212202287-20260216-202618-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** de participer financièrement à La Redadeg par l'acquisition d'un kilomètre pour un montant de 250.00 euros
- **PRECISE** que cette somme sera prélevée à la Section fonctionnement du budget 90400
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant

Pour extrait conforme,
Le Maire

Erwan GUIZOUARN
Secrétaire de séance





Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture le 24 février 2026
Et publication ou notification le 24 février 2026

